

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du jeudi 21 mai 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mai 2015, s'est réunie sous la présidence de Alain NICAULT.

Présents : 10**Votants:** 10

Sont présents: Denis GRANERO, Jean-Marc DUREY, Brigitte BELMONTE, Ronna CHALVET, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Catherine HUETTE, Alain NICAULT, Emmanuel VERILHAC, Régis LE FLOHIC

Représentés:

Excuses: Jean Francois LALFERT

Absents:

Secrétaire de séance: Régis LE FLOHIC

Objet: Embauche homme d'entretien CDD - DE 2015 26

Le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'embaucher un deuxième homme d'entretien pour aider l'employé actuel à réaliser toutes les tâches qui lui sont confiées.

Il propose de mettre en place un CDD de 6 mois suite au contrat saisonnier déjà réalisé entre le 1er janvier et le 30 juin 2014.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire accepte à l'unanimité de prolonger le contrat saisonnier qui finit le 30 juin par un CDD de 6 mois du 1er juillet au 31 décembre 2015.

Objet: autoriser le Maire à demander une subvention pour la signalétique - DE 2015 27

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de demander l'aide financière du PNR des Monts d'Ardèche dans le cadre du programme d'action du Parc pour la signalétique sur la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire l'autorise à l'unanimité à solliciter l'aide financière du PNR des Monts d'Ardèche concernant la mise en place d'une signalétique d'information locale sur la commune de Malarce sur La Thines dans le cadre du Programme d'action PNR Monts d'Ardèche.

Réduction du rôle des communes (circulaire de l'Association des Maires ruraux)

Avec la nouvelle loi NOTRE, le statut des communes risque d'être complètement révisé. Une grande partie de leurs compétences migreraient vers les Communautés de communes. Les changements seraient les suivants

- Réduire à néant la clause générale de compétence des communes,
- Organiser la mise sous tutelle de la Commune par l'intercommunalité,
- Donner la possibilité pour un EPCI (en l'occurrence la CDC) de décider, à la majorité qualifiée de l'unification des impôts locaux,
- Proposer la désignation des représentants des communes à l'intercommunalité par un scrutin distinct de l'élection municipale,
- Réviser une nouvelle fois les schémas départementaux de la coopération intercommunale avec des règles plus contraignantes,
- Fixer arbitrairement la taille minimale des intercommunalités à 20 000 habitants (nous sommes actuellement environ 9 000 hbts dans l'intercommunalité, et même en fusionnant avec Beaume-Drobie, nous n'atteindrions pas les 20 000 hbt),
- Augmenter le nombre des compétences obligatoires et facultatives des Communautés de communes (Distribution de l'eau, stations d'épuration, voirie, urbanisme.....),
- Supprimer le dispositif interdisant le transfert automatique de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme), à l'intercommunalité,
- Supprimer les Syndicats
- Baisse des dotations aux collectivités

L'association des Maires ruraux organise une contre attaque à cette loi qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Le débat au Sénat a permis de supprimer toutes les dispositions identifiées comme hostiles à la commune, mais si le sénat a l'air d'avoir compris le message, les maires ruraux continuent toutefois leurs actions : conférences de presse, réseaux sociaux, affichage, installation d'un crêpe noir sur les panneaux d'entrée de village, réunions publiques.

Le débat terminal doit avoir lieu ce mois-ci à l'Assemblée Nationale et ensuite une réunion (commission mixte paritaire qui réunit sénateurs et députés) pourra être réunie à la demande du premier Ministre pour arbitrer et trouver un point d'équilibre.

Les conseillers municipaux ont décidé de mettre du crêpe noir sur les panneaux d'entrée de la commune. Il faudra ensuite prendre des photos et les envoyer à l'association des Maires ruraux.

La lettre au Préfet de Mr Jacques Genest, sénateur, et Président de l'association des Maires ruraux de l'Ardèche sera mise sur le site de la commune.

Mr Jacques GENEST propose aux communes de prendre une motion qui demande aux parlementaires :

- de prendre en considération les attentes exprimées par l'Association des Maires Ruraux de France, tout particulièrement en ce qui concerne la représentation dans les intercommunalités, la taille de celles-ci et les conditions de mise en oeuvre du PLUI.

- de s'opposer à l'adoption en l'état du texte du projet de loi NOTRE et, de manière générale, à rejeter tout texte qui mettrait à mal les libertés locales.

Cette motion sera votée au prochain conseil municipal.

Femme de ménage

Angélika DIESSENBACHER qui effectuait le ménage dans les locaux de la mairie de Malarce depuis 6 ans a démissionné au 31 mai 2015. Un surcroit de travail par ailleurs l'empêchait malheureusement de continuer à travailler avec nous.

Suite à un appel à candidature, Dalilé HASNAOUI a été embauchée à partir du 1er juin 2015. Elle effectuera 4 heures de travail hebdomadaire car le ménage des parties communes du presbytère de Malarce a été rajouté.

EDF Pont de Gournier

EDF a une petite installation au Pont de gournier qui lui permet de réaliser plusieurs mesures concernant la rivière, principalement le débit. Cette installation a été vandalisée, ils ont donc construit avec l'accord de la propriétaire, un local assez inesthétique . Suite à la demande du Maire, ils ont accepté de couvrir 3 des côtés en schiste. Le 4ème côté sera aussi recouvert de schiste, et la porte métallique sera camouflée avec des planches de châtaignier.

Parc à ânes

Un parc à ânes est en cours d'aménagement sur une terrasse en dessous de la place de retournement à l'entrée de Thines. Il y a longtemps qu'il était question d'en installer un à l'usage des randonneurs qui fréquentent le gîte d'étape et se déplacent avec un âne. Cela permettra au gîte de rentrer dans la catégorie de gîte pour sentiers muletiers. Ce chantier est réalisé par des bénévoles. Il y aura une clôture électrique alimentée par un panneau solaire pour délimiter le parc, un petit local pour ranger le foin et les bâts, et un abreuvoir. Il sera prêt pour l'été.

Eclairage église de Thines

Un architecte a été contacté. Il a travaillé avec la Mairie, les Amis de Thines et le Diacre.

Chacun a fait part de ses choix, et l'architecte fera une proposition dans le courant du mois de juin. Pour tout ce qui est manifestation, il y aura un système indépendant qu'il faudra brancher.

L'architecte réalisera un cahier des charges, et s'occupera de l'appel d'offre pour les entreprises.

Sentier des poètes

Les employés municipaux et la brigade verte ont travaillé une semaine à la restauration de ce sentier, principalement à la réfection des murs écroulés.

Les Amis de Thines se sont occupés de sortir les pierres du milieu du chemin.

Denis Portal le technicien responsable de la brigade verte doit venir le 26 mai à Malarce pour commencer à travailler sur la réalisation de la "Porte d'entrée". C'est un panneau assez complet qui doit être installé dans toutes les communes de la CDC, qui reprend par des photos et des textes les principales caractéristiques de la commune.

Sous le pont qui traverse le "Rababelier", le mur est très bombé, et la maire a demandé aux cantonniers d'aller estimer si cela nécessite une intervention.

Léo Bol a construit gracieusement des bancs en châtaigniers, ils seront installés sur le sentier. Il y a eu plusieurs points de vue concernant l'installation de ces bancs-là ou d'autres plus classiques réalisés par un artisan, mais le conseil a voté à l'unanimité des membres présents pour l'utilisation des bancs de léo.

Les Amis de Thines ont restauré les anciens panneaux de poèmes et ils les installeront sur le sentier. Le conseil se prononce également à l'unanimité des membres présents pour l'installation de ces panneaux.

Village en poésie

Une réunion est prévue le 10 juin à la mairie de Thines pour travailler sur le projet du label "Village en poésie".

Un petit texte explicatif devra être mis sur le site de la commune pour expliquer en quoi consiste ce label. 3 boîtes à poèmes seront installées dans le village par exemple à la mairie, au Gerboul, ou/et dans l'auberge et dans le restaurant.

Ordures ménagères

Une réunion est prévue le mercredi 27 mai à la mairie de Malarce pour mettre à jour la liste des abonnés.

Signalétique

La demande de subvention au PNR dans le cadre de l'opération "coup de pouce" ne se fera pas car le projet est pour l'année 2016. Le projet concerne 4 panneaux :

- Entrée du sentier des poètes avec un texte explicatif sur les chemins.
- Sur le sentier, un panneau sur la châtaigneraie,
- Un autre sur le chêne vert et sur l'eau,
- Un autre à l'arrivée sur Thines.

Réunion pour ces 4 panneaux le 11 juin à Thines.

Dernière minute, l'opération coup de pouce pourra se faire pour la signalétique, mais là il sera question de panneaux de signalisation des voies communales. Le dossier est à envoyer pour le 12 juin à Me Jérôme DAMOUR.

INVESTISSEMENT

Place de la mairie de Malarce : La rampe d'accès handicapés a été faite dans la foulée de l'aménagement de la place par l'entreprise Froment. La dépense s'élèvera à 11 052 € pour un budget de 10 000 €. **soit 1 052 de dépassement.**

Parking de Thines : Le nivellement et agrandissement du parking a été réalisé par l'entreprise Roustang, et les travaux se sont élevés à 5 300 €. Une barrière au-dessus du remblais côté rivière et une autre en face côté montagne sont prévues pour un montant de 2 500 €, avec 2 tables en bois comprises.

Le total s'élèvera à 7 800 € pour un budget de 9 200 €. **Soit 1 400 € d'excédent.**

Le dépassement de la place de la mairie sera renfloué par l'excédent du parking.

Il est prévu la mise en place d'une barrière de protection le long de la rampe et d'un auvent.

Toit du presbytère de Thines

Un emprunt de 30 000 € a été contracté

La réserve parlementaire devrait nous affecter 5 000 €

Le pays (Europe et Conseil Général) devrait nous accorder 32 % de subvention, soit 32 000 €

La fondation du patrimoine devrait nous verser 3 000 € en plus des 3 000 € déjà récoltés.

L'Etat devrait verser 25% de subventions, soit 25 000 €

Nous en sommes à 98 000 € de subventions attendues.

Mr Canivet l'architecte du patrimoine a déposé le permis de construire, il mettra en place la consultation des entreprises fin mai, le retour des offres devant avoir lieu le 20 juin.

La charpente est à revoir sous la partie en tuiles.

Le démarrage des travaux est toujours prévu pour le 15 septembre.

Voirie

Le prêt relais de 120 000 € a été refusé par la banque tant que nous n'avons pas l'acceptation des subventions.

Mais très récemment, le 1er Ministre a accordé la possibilité de bénéficier d'un prêt relais sans notification de subvention. La demande a donc été faite au Crédit Agricole.

Route du Clapeyrol

Les travaux devraient durer 3 semaines. Le mur de soutènement sous l'épingle à cheveu est reconstruit. Le SIVTA commence les fossés en béton, puis les buses, et il finira par le goudronnage.

Belle Rouvière

Début des travaux début juin